

DÉCISION 2025 / 27

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

DÉCISION - N°27

=====

OBJET :

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°43 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le devis de Mefran collectivités 11 bis lieu-dit Basse Roque 33410 LAROQUE, pour l'achat de buts de foot 11 et 7 joueurs, pour un montant de 3700€ HT ou 4440€ TTC.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 29/12/2025


Le maire, Jean-Marc DUPUY

